

## **COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **Du lundi 17 décembre 2012 à 20 h 30**

**Membres :** Bonnet Serge, Calmon Bernard, Carrière Frédéric, Vours Casadéi Marie Ange, Cassabois Marie Pierre, Cros Véronique, Faure Jacques, Lavergne Guillaume, Paréja Félix, Sirieys Sabine, Vours Marie Agnès.

Date de convocation : 11 décembre 2012

Secrétaire de séance : Véronique CROS

Le lundi 17 décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

Absents : Guillaume Lavergne, Sabine Sirieys excusés, Marie Ange Vours Casadéi représentée par M. Pierre Cassabois. Félix Paréja arrivé en cours de séance au point 4 à 21 h 30.

### 1. Approbation PV du 19 novembre

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points. Concernant le secteur de maisonneuve, Mr le Maire précise que le syndicat AEP ne prend en charge que 100 ms de canalisations, une rencontre est prévue avec son président début 2013. Le compte rendu est approuvé par les membres présents.

### 2. Avis sur le projet d'extension du périmètre de la CC du Pays de Padirac à la commune de Saignes.

Monsieur le Maire fait part de l'arrêté préfectoral de périmètre en date du 28 novembre 2012 proposant l'intégration de la commune de Saignes à la Communauté de communes du pays de PADIRAC. Compte tenu de l'absence de continuité territoriale de la commune de Saignes avec la Communauté de communes du Pays de ST CERRE, et de l'avis favorable des membres de la CDCI en date du 26 novembre 2012, Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur cet arrêté. Le conseil municipal considérant la proposition de Monsieur le Préfet, et après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le projet de périmètre proposé par Monsieur le Préfet en date du 28 novembre 2012 intégrant la commune de SAIGNES à la Communauté de communes du Pays de Padirac.

### 3. Avis sur le projet de création d'un EPCI intégrant les CC du Pays de Padirac et de Gramat et les communes de Durbans, Flaujac-Gare et Reilhac.

Monsieur le Maire fait part de l'arrêté préfectoral de périmètre en date du 28 novembre 2012 proposant la fusion des Communautés de communes du Pays de PADIRAC et de GRAMAT et le rattachement des communes de Durbans, Flaujac-gare, Reilhac. Compte tenu de l'approbation par la CDCI, le 26 novembre 2012, du projet d'amendement proposant de regrouper en un nouvel EPCI un certain nombre de communes appartenant au causse central ; et que le projet répond aux objectifs et orientations fixés par la loi du 16 décembre 2010, Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur cet arrêté. Le conseil municipal, considérant la proposition de Monsieur le Préfet, et après en avoir délibéré :

- approuve à 7 voix pour, 1 abstention, le projet de périmètre proposé par Monsieur le Préfet en date du 28 novembre 2012 fusionnant les Communautés de communes du Pays de PADIRAC et de GRAMAT et le rattachement des communes de Durbans, Flaujac-gare, Reilhac.

Monsieur le Maire fait part des représentants de la CC du Pays de PADIRAC désignés au SCOT  
Titulaires : Vincent MARTIN, Freddy TERLIZZI, Patrick BARBIE  
Suppléants : Marie Pierre CASSABOIS, Michelle BARGUES, Thierry CHARTROUX.

### 4. Acquisitions terrains secteur de Maisonneuve pour création d'une voie nouvelle. Arrivée de Félix PAREJA

Monsieur le Maire rappelle que l'aménagement du secteur de Maisonneuve nécessite la réalisation d'une voie nouvelle et par conséquent l'acquisition d'une bande de terrains sur les parcelles AK 60- 61 - 73 et 66 appartenant respectivement à Messieurs Jérôme VERGNE, Jean Philippe BROUQUI et Madame Marie France FAURE. Les négociations ont permis d'établir le prix à 3 Euros le m<sup>2</sup> pour les parcelles AK 60 et 61 appartenant à Monsieur Jérôme VERGNE, AK 73 à Monsieur Jean Philippe BROUQUI quant à la parcelle AK 66 appartenant à Madame Marie France FAURE considérant que l'élargissement du chemin va réduire la surface de son terrain et occasionner une moins value à son habitation le prix a été fixé à 20 Euros le m<sup>2</sup>.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'acquérir les surfaces nécessaires à la création de cette nouvelle voie (les surfaces restent à définir par un géomètre).
- De fixer en accord avec les propriétaires le prix d'achat à
  - trois euros le m<sup>2</sup> pour les parcelles AK 60 - 61 et 73
  - vingt euros le m<sup>2</sup> pour la parcelle AK 66

- De prendre en charge tous les frais résultant de cette transaction
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à ces acquisitions
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune de MIERS l'acte notarié auprès de la SCP BEAUJEAN notaire à GRAMAT.

#### 5. Demande d'acquisition chemin du Barrou.

Monsieur le Maire rappelle aux élus la demande présentée par l'indivision de Mr Robert BERGOUIGNOUX, propriétaire du moulin du Barrou. Les indivis souhaitent vendre le moulin et les terrains attenants situés sur les communes d'Alvignac et de Miers. Or un chemin rural faisant partie du domaine public des communes traverse toute la propriété depuis la route communale n°6 de la commune de MIERS jusqu'au chemin rural d'ALVIGNAC à Fonfrège. Cette situation complique la possibilité de vendre la propriété.

Monsieur le Maire précise que ce chemin n'est plus utilisé par le public depuis de nombreuses années et n'est pas inscrit au Plan Départemental d'Itinéraire des Promenades et Randonnées (PDIPR). Le chemin rural d'Alvignac à Miers qui passe à proximité est régulièrement entretenu et permet de relier les 2 communes.

L'indivision BERGOUIGNOUX est propriétaire de tous les terrains bordant un des côtés de ce chemin sur le territoire de la commune d'ALVIGNAC et de l'autre côté du chemin sur la commune de MIERS.

Afin de déterminer la possibilité de vendre ce chemin aux riverains, il convient dans un premier temps de le retirer du domaine public. Pour cela il est nécessaire de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation dans les conditions prévues par le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 relatif au déclassement, à l'ouverture, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales. Ce chemin étant situé sur deux communes, Alvignac et Miers, cette enquête sera conjointe.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur la suite à donner à cette demande :

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à 4 voix pour ; 3 voix contre ; 2 abstentions :

- Donne un 1<sup>er</sup> avis favorable à l'aliénation éventuelle de ce chemin,
- Approuve la présentation de ce dossier en enquête publique,
- Délégué Monsieur le Maire pour faire établir toutes les formalités nécessaires à cette procédure,
- Délégué Monsieur le Maire pour nommer le commissaire enquêteur et fixer avec lui les dates d'enquête, en accord avec Monsieur le Maire d'Alvignac.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette enquête publique,
- Dit que tous les frais inhérents à cette affaire seront à la charge des acquéreurs (publication éventuelle, frais d'envoi, géomètre, notaire ...).

#### 6. Inscription au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de chemins ruraux.

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, de l'article L361-1 du code de l'environnement et de l'article L311-3 du code du sport dont les objectifs sont de mettre un réseau de chemins à la disposition du public désirant pratiquer la promenade ou la randonnée sous toutes ses formes, tout en assurant la préservation des chemins ruraux qui ont un rôle déterminant pur le développement du tourisme rural,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable à l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) des chemins énumérés ci-dessous :

1.	de Miers aux Fieux à Montvalent	564 ms
2.	chemin rural dit des combes du Patan	406 ms
3.	chemin rural de la Carture à Barrières à la mare	187 ms
4.	chemin rural de la Carture à barrières	2099 ms
5.	chemin du lavoir de Fonmouyri	365 ms
6.	chemin rural dit des colombiers	297 ms
7.	ancien chemin de Miers au salvage	735 ms
8.	chemin rural dit des Pechs mejas	595 ms
9.	chemin de Goubert à route de Bouyrissac	298 ms
10.	chemin rural de Bouyrissac à Miers	651 ms
11.	de la fontaine de Fialy au Pech du roc	846 ms
12.	chemin rural dit de Lasfargues	744 ms

Le conseil municipal s'engage donc à ne pas vendre ces chemins sauf à en rétablir la continuité par un itinéraire de même valeur.

#### 7. Devis extincteurs.

Suite à la vérification annuelle des extincteurs, certains, mis en service en 2002, sont à remplacer. Mr le Maire présente un devis établi par les ETS VERNET pour 6 extincteurs pour un montant de 717.12 €uros TTC. Le conseil donne son accord au remplacement de ces extincteurs et dit que cette dépense sera inscrite au budget 2013.

#### 8. Devis plomberie école et garderie.

Mr le Maire présente un devis établi par Monsieur MIRABEL pour isoler les tuyaux d'eau froide des WC extérieurs de la garderie

et la pose et fourniture de robinets thermostatiques dans les salles de l'école.  
Le conseil décide de faire procéder dans un 1<sup>er</sup> temps à l'installation des robinets thermostatiques pour un montant de 328 €uros.

#### 9. Ouverture de crédits.

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil adopte les modifications suivantes :

Restauration des anciens registres d'Etat civil

Compte D020 Dépenses imprévues - 830 euros

Compte D216 Collections + 830 euros

Installation électrique et plomberie atelier communal

Compte D2313-040 Immos en cours - 1 500 euros.

Compte D2138 Autres constructions + 1 500 euros

#### 10. Questions diverses.

Lecture d'un courrier concernant l'avenir de l'ATESAT. Pour bénéficier de ce service en 2013 nécessité de faire une demande par écrit. Le conseil donne son accord pour renouveler cette convention pour 2013.

Monsieur le Maire fait part des dernières informations sur le site de la source.

Contact a été pris avec Mr LABESCAU du SYDED pour le raccordement du lotissement à l'assainissement collectif. Il semble que cela sera difficile, la police de l'eau ayant pris la décision de ne pas raccorder des habitations supplémentaires.

Création d'une section de l'association les croqueurs de pommes du haut Quercy dont la présidente est Marie Agnès VAURS, et la trésorière Marie Ange VAURS CASADEI.

Travaux toiture stade : Monsieur BONNIER contacté a précisé que son devis comprend la révision totale, plaques fibrociment, rives et qu'il n'y a pas d'échafaudage. A voir au niveau de la sécurité et des responsabilités.

Cérémonie des vœux : date retenue vendredi 25 janvier.

Il sera procédé en même temps à la remise des prix pour le concours des épouvantails qui n'a pu se dérouler comme prévu en novembre.

Véronique CROS fait le compte rendu des animations pour le téléthon. 3100 euros ont été récoltés sur les 2 animations : le loto du 25 novembre, 120 personnes étaient présentes, et l'apéritif dînatoire du 8 décembre, 60 personnes environ. Elle remercie toutes les personnes qui ont contribué à ce succès.

Marie Pierre CASSABOIS indique que les parkings devant les commerces étant toujours occupés, il conviendrait de prévoir des emplacements réservés à la clientèle (3 emplacements).

Fin de séance 23 h 55

Calmon Bernard,

Cassabois Marie Pierre,

Cros Véronique,

Faure Jacques,

Bonnet Serge,

Carrière Frédéric,

Vaurs Casadéi Marie Ange,

Lavergne Guillaume,

Paréja Félix,

Sirieys Sabine,

Vaurs Marie Agnès